

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 11 JUIN 2024**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juin** à 18 heures, le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SAINT-THURIAL, sous la présidence de M. David MOIZAN, Président.

Date de convocation : 29/05/2024

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votant : 10

**Présents** : Dominique DAHYOT, Murielle DOUTÉ-BOUTON, Olivier HERVAULT, Kristelle JUILLET, François LE MERLUS, Gilles LE METAYER (suppléant), David MOIZAN, Pierre PERSEHAIE, Jean-François PLAIN, Ange PRIOUL.

**Absents excusés** : André DELAROCHE, Didier LE CHENECHAL, Alain LEFEUVRE, Steven PERRICHOT.

**Absents** : Didier GUERIN, Pascal GUERRO, Christophe VERON.

**Etait également présente** : Marie-Hélène STRIOLO, Secrétaire du SMEFP.



Début de la séance 18h10.

**1<sup>ère</sup> partie :**

Temps d'échange avec la SAUR sur les impayés et les créances irrécouvrables (situation constatée, situation actuelle et projection) a été programmé.

**2<sup>ème</sup> partie : Comité syndical**

Le Comité constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 29 mai 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**Ordre du jour**

- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 20.03.2024,
- Marché public – Marché de maîtrise d'œuvre du Programme de travaux 2021-2022 – Non application des pénalités,
- RH – Création d'un poste de rédacteur (si l'agent est sur la liste d'aptitude)

Informations diverses :

- Schéma de distribution de l'eau potable et un diagnostic territorial,
- Dissolution du SM Eau de la Forêt de Paimpont.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Kristelle JUILLET est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président a dénombré 10 délégués titulaires présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL PRECEDENT**

Le compte-rendu du Comité syndical du 20 mars 2024 n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.



## **DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

- Devis du CDG 35 de 95,00 € HT validé le 04.04.2024 : formation de l'agent tout au long de sa carrière - Thème : atelier management,

- Devis du CPIE Val de Vilaine de 220,00 € HT validé le 11.04.2024 : 1 animation au mois d'avril 2024 au Centre social et culturel de Val d'Anast, portant sur la biodiversité des zones humides,

- Devis de la SAUR de 1.640,00 € HT validé le 14.05.2024 : prélèvement et analyse de 20 PFAS (ou polluants éternels) selon la directive européenne, sur les 4 stations de production du SMEFP.

Dans le cadre du programme de renouvellement figurant dans le contrat d'affermage certains travaux sont pris en charge par la SAUR. Des fiches « navette » sont alors présentées au Président du SMEFP pour validation :

- Fiche navette de 6.574,00 € HT validé le 10.02.2024 : Station de l'Etang Bleu à Paimpont - remplacement de vannes pour les refoulements vers le Manoir du Tertre et la Ville Danet,

- Fiche navette de 1.060,00 € HT validé le 21.05.2024 : Station de l'Etang Bleu à Paimpont – travaux complémentaires suite au remplacement de vannes pour les refoulements vers le Manoir du Tertre et la Ville Danet,

- Fiche navette de 1.093,00 € HT validé le 23.05.2024 : Station de l'Etang Bleu à Paimpont – renouvellement de la vanne de chargement de carbonate DN80,

- Fiche navette de 1.479,42 € HT validé le 23.05.2024 : renouvellement du débitmètre sur le réseau à la sortie de Maxent vers Baulon.



### **2024-11**

## **MARCHE PUBLIC – MAITRISE D'ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2021-2022 – NON APPLICATION DES PENALITES**

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre du Programme de travaux 2021-2022, et en application des articles 9.3 et 9.4 du CCAP, des pénalités peuvent être appliquées si le coût prévisionnel des travaux dépasse un seuil de tolérance de 8%.

L'enveloppe de la consultation s'élevait à 1.380.000,00 € HT, et le coût prévisionnel des travaux défini par le cabinet Océam, maître d'œuvre, à l'issu du PRO s'est élevé à 1.953.929,80 €, soit + 41,59 %.

Le seuil de tolérance de 8 % n'a pas été respecté, cependant le SM Eau de la Forêt de Paimpont, maître d'ouvrage, n'a pas demandé au maître d'œuvre de reprendre les études, car cet écart est lié à la hausse des tarifs à la sortie de la crise Covid, et à la guerre en Ukraine.

Ainsi, à titre exceptionnel, le SM Eau de la Forêt de Paimpont ne souhaite pas appliquer de pénalité au maître d'œuvre.

Afin de valider la non application des pénalités, le comité syndical doit confirmer par délibération qu'il a accepté le coût prévisionnel des travaux défini par le cabinet Océam à l'issue du PRO et qu'il n'a pas souhaité demander à Océam de reprendre les études. Ainsi, selon le CCAP, les pénalités n'ont pas à être appliquées en cas de dépassement du seuil de tolérance.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme que le SM Eau de la Forêt de Paimpont n'a pas souhaité demander au cabinet Océam de reprendre ses études malgré un dépassement du seuil de tolérance et que par conséquent aucune pénalité ne doit être appliquée.**

**N°2024-12**

## **RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

---

L'agent n'étant pas inscrit sur la liste d'aptitude de la promotion interne pour le poste de rédacteur, le **Comité syndical sursoit la délibération.**



## **INFORMATIONS**

---

### **➤ SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

Lors du COPIL du 11 juin qui a précédé ce comité, M. Cadran du cabinet Artélia a présenté les éléments réalisés jusqu'à maintenant, à savoir :

- **Sur le Diagnostic territorial**
  - Synthèse des rencontres avec les communes
  - Proposition de rendu
- **Sur le Schéma de Distribution**
  - Fonctionnement du réseau
  - Sécurisation de l'alimentation en eau
  - Retour des visites d'ouvrages : état des infrastructures
  - Analyse des volumes (consommation, fuites, ...)

Il restera à faire :

- **Sur le Diagnostic territorial**
  - Suite du diagnostic territorial (fin des rencontres des communes, actions à mettre en place)
  - Chiffrage des actions et calendrier de réalisation
- **Sur le Schéma de Distribution**
  - Campagne de mesures (du 04 au 12 juin) et modélisation
  - Synthèse des dysfonctionnements observés et propositions d'amélioration
  - Chiffrage et calendrier de réalisation

Le COPIL de ce marché est composé de :

Représentants du **SMEFP** :

- David MOIZAN, Président
- Murielle DOUTÉ-BOUTON, Vice-Présidente,

Représentants de :

- **Brocéliande Communauté** : Dominique DAHYOT, Vice-Président délégué au Petit et Grand Cycle de l'eau.
- **VHBC** : Joël GARCIA, Vice-Président à l'Environnement
- **CC Saint-Méen Montauban** : Patrick HERVIOU, Vice-Président délégué au Petit et Grand Cycle de l'eau.

Service technique : Xavier GUILLOTON, Ingénieur du SMPEP Ouest 35, et Cédric DUCRUIX, responsable du pôle distribution de la Collectivité Eau du Bassin Rennais,

Service administratif : Marie-Hélène STRIOLO, Secrétaire du SMEFP

### ➤ **DISSOLUTION DU SM EAU DE LA FORET DE PAIMPONT**

Par délibérations des 08 avril 2024 et 09 avril 2024, Brocéliande Communauté et la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban ont respectivement demandé la dissolution du SMEFP, qui a été acceptée par leur conseil communautaire.

La demande de dissolution du SM Eau de la Forêt de Paimpont sera présentée au conseil communautaire de VHBC le 27 juin prochain.

Le cabinet Artélia prévoit le planning suivant :

- Réunion de démarrage le mardi 09 juillet 2024 : présentation des modalités de dissolution, calendrier des principales étapes et début de la réflexion sur les modalités de répartition du patrimoine.
- Sur ces bases, des premières simulations de répartition de l'actif et passif entre les communautés de communes pourront être faites et présentées lors d'une réunion de travail en visio-conférence, début septembre.
- Une fois que le SMEFP aura validé ces simulations, il pourra être organisé la réunion avec les communautés de communes pour leur exposer les propositions, courant octobre en fonction des disponibilités de chacun.
- Artélia finalisera ensuite ses travaux pour début novembre.

Le COPIL de ce marché sera composé de :

Représentants du **SMEFP** :

- David MOIZAN, Président
- Murielle DOUTÉ-BOUTON, Vice-Présidente
- François LE MERLUS, Vice-Président

Représentants de la **CC Saint-Méen Montauban** :

- Philippe CHEVREL, Président
- Patrick HERVIOU, Vice-Président délégué au Petit et Grand Cycle de l'eau.

Représentants de la **VHBC** :

- Thierry BEAUJOUAN, Président
- Didier LE CHENECHAL, Conseiller communautaire de la commune de Lassy

Les représentants de **Brocéliande Communauté** seront désignés lors du conseil communautaire du 08 juillet 2024.

Service technique : Xavier GUILLOTON, Ingénieur du SMPEP Ouest 35

Service administratif : Marie-Hélène STRIOLO, Secrétaire du SMEFP



Kristelle JUILLET, déléguée au SMEFP désignée par VHBC et adjointe de la Commune de Val d'Anast, regrette qu'au moment de la présentation de la délibération portant sur le retrait de Brocéliande Communauté du SMEFP en septembre 2023, les conséquences n'aient pas été mises en avant. Elle s'était abstenue lors du vote.

Elle précise également que le retrait de Montfort Communauté au 01.01.2021, n'avait pas eu d'impact sur le fonctionnement du syndicat, alors que le retrait de Brocéliande entraîne la dissolution du SMEFP et qu'aucune étude d'impact expliquant les tenants et les aboutissants n'a été fournie ; d'où la confusion ressentie par certains délégués.

Malgré cela, cette situation semble être une opportunité pour n'avoir qu'une seule entité pour la production et la distribution. Cette réflexion doit se faire au sein des ECPI.



## **INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

---

### **➤ ACTIONS DE LA FNCCR**

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau : énergie, cycle de l'eau, numérique et déchets.

Concernant le petit et le grand cycle de l'eau, la FNCCR intervient sur les différentes missions et compétences des collectivités adhérentes : eau potable, assainissement collectif et non collectif des eaux usées, gestion des eaux pluviales, GEMAPI, alimentation par le réseau public des points d'eau utilisés pour la défense extérieure contre l'incendie, etc.

Au nom du SM Eau de la Forêt de Paimpont, David Moizan a cosigné la tribune "**L'eau potable en péril : il est temps d'agir**" publiée par Le Monde.

# « Le temps est à l'action pour sécuriser le principe de l'eau potable au robinet pour tous »

Alors que la pollution liée aux pesticides augmente et que les sécheresses sont récurrentes, des collectivités organisatrices du service public de l'eau plaident, dans une tribune au « Monde », pour la sanctuarisation des aires d'alimentation de captages et pour une transition agroécologique.

Publié le 29 mai 2024 à 07h00 | 🕒 Lecture 3 min.

## ➤ COMMUNICATION

Olivier HERVAULT informe l'assemblée qu'une affichette sur les économies d'eau a été insérée dans le bulletin municipal de la commune de Monterfil.

Le Président propose de diffuser ce document auprès de toutes les communes du territoire du SMEFP.

## Les économies d'eau

- Pour vérifier l'absence de fuite, notez l'index du compteur, le soir avant de vous coucher, puis vérifiez le lendemain matin s'il a changé



- Pour faire des économies d'eau dans les WC, installez une chasse d'eau 3/6 litres



- En cas de fuite réparer la très rapidement

Une fuite dans les WC représente 30 m<sup>3</sup> d'eau perdue par an



- N'arrosez qu'avec de l'eau de récupération (eau de pluie)

- Arrosez tôt le matin ou tard le soir pour éviter l'évaporation

- Paillez les massifs et le potager



- Installez un robinet thermostatique



- Installez un mousseur ou un robinet à butée

Les mousseurs classiques des robinets, pomme de douche ont un débit pouvant être de 12 litres par minute. Alors qu'il **suffit d'installer des mousseurs hydro-économique pour réduire la quantité d'eau qui s'écoule du robinet tout en gardant un confort d'utilisation.**

Le débit passant alors à 6 litres par minute.  
Ce sont des substantielles économies que vous pouvez réaliser.



Pour vérifier le débit de vos robinets, rien de plus simple : prenez un récipient gradué et placez le sous votre robinet. Ouvrez au maximum votre robinet pendant 10 secondes. Il vous suffira de multiplier par 6 le volume d'eau de votre récipient pour obtenir le débit en litres par minute.

Si le débit ne dépasse pas 6 litres, bravo !! Vous faites déjà des économies.

Si le débit dépasse 10 litres, il faut agir !!  
Vous pouvez à moindres frais, c'est à dire en installant des mousseurs hydro-économique, réduire considérablement votre consommation d'eau, et donc de réduire drastiquement le montant de votre facture.

Fin de la séance à 19h43.

**Fait et délibéré à Saint-Thurial, le 11 juin 2024. Délibération n° 2024-11.**

Le Président, David MOIZAN.



Les Délégués,

Dominique DAHYOT,

Gilles LE METAYER,

Murielle DOUTÉ-BOUTON,

Pierre PERSEHAIE,

Olivier HERVAULT,

Jean-François PLAIN,

Kristelle JUILLET,

Ange PRIOUL.

François LE MERLUS,